



# Délégué syndical central (DSC)

## Cursus 1

### Public

6 à 15 Stagiaires,  
Tous les militants exerçant la responsabilité de délégué syndical mandaté par la fédération.

### Prérequis

Être adhérent à la Cfdt avec autorisation du syndicat de participer à la formation

### Animation : C<sup>3</sup>

### Durée et recommandations

3 jours soit 21h00

« Il est souhaitable de participer à cette formation, muni d'un ordinateur ou d'une tablette. »

### Les objectifs pédagogiques

- Appréhender les rôles et missions du mandat DSC en lien avec les évolutions législatives, la charte et les outils du DSC,
- Identifier les réseaux du DSC et savoir les utiliser en fonction de ses besoins et de ses rôles et missions,
- Sensibiliser à l'importance de la communication entre le DSC, les équipes d'entreprise, la Fédération et les Syndicats dans le but d'optimiser le fonctionnement des équipes d'entreprises nationales par le biais du fédéralisme.

### Les compétences ciblées

Les compétences ciblées au titre de la certification des compétences mandat syndical sont :

- Assurer la collecte, le traitement et la diffusion de l'information
- Assurer à l'oral l'interface entre le dirigeant et ses collaborateurs
- Contribuer à la mise en œuvre d'un projet
- Contribuer à une action de communication
- Organiser un événement
- Rendre compte de son activité

### Méthodes pédagogiques

Formation au format présentiel.  
Les méthodes interrogatives, actives et participatives sont utilisées tout au long de la formation.

### Programme de la formation

#### JOUR 1 :

Accueil et Présentations  
Rôles, missions et Charte fédérale  
Les moyens du DSC

#### JOUR 2 :

Les Réseaux du DSC  
Communiquer pour mieux fonctionner

#### JOUR 3 :

Travail Intersession et vécu de formation



# Délégué syndical central (DSC)

## Cursus 1

### Modalités d'évaluation

Cette formation contient :

- Un test de positionnement en début de formation,
- Un test de positionnement en fin de formation,
- Un exercice individuel sous forme de quizz est pratiqué en fin de formation,
- Une évaluation de l'aspect pédagogique et logistique de la part du stagiaire,
- Une évaluation à froid réalisée 4 mois après la fin de la formation.

### Utilisation du taux d'acquisition de l'évaluation

Le seuil minimum pour l'acquisition des compétences ciblées s'élève à 50%.

Les résultats des évaluations individuelles restent stockés en interne par l'organisme C<sup>3</sup> pour permettre aux stagiaires, sur demande, de disposer d'un relevé individuel de compétences lors d'une démarche de valorisation des compétences acquises auprès d'un organisme habilité.

En dessous de 50% d'acquisition, le syndicat sera informé et l'organisme C<sup>3</sup> permettra au syndicat de réinscrire le stagiaire concerné.

### Accessibilités

Les locaux utilisés par l'organisme C<sup>3</sup> sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

*Pour toutes autres situations de handicap merci de contacter l'organisme C<sup>3</sup> afin d'adapter le processus pédagogique.*

**Renseignements :**  
Organisme de formation C<sup>3</sup>  
[c3@f3c.cfdt.fr](mailto:c3@f3c.cfdt.fr)

<https://connaitre-comprendre-construire.fr/>